



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La MRC du Fjord-du-Saguenay et les municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord souhaitent que le projet d'Arianne Phosphate obtienne son décret ministériel rapidement

Saint-Honoré, le 29 octobre 2015 – La MRC du Fjord-du-Saguenay et les municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord souhaitent faire part de leurs commentaires sur le rapport du projet minier d'Arianne Phosphate situé au lac à Paul qui a été publié par le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE).

En général, la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que les municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord sont satisfaites des conclusions émises par la commission, bien qu'elles auraient souhaité l'émission d'un rapport sans condition afin d'obtenir rapidement le décret. Celles-ci sont conscientes que les composantes du projet soit la mine, le transport par la route L-200 et le terminal maritime situé à Sainte-Rose-du-Nord sont liées. Par contre, comme il était connu que le projet concernant les installations portuaires à Sainte-Rose-du-Nord est en cours d'évaluation auprès des instances fédérales, la MRC et les municipalités citées auraient préféré que la commission autorise la réalisation d'actions pour les deux autres composantes du projet (le transport routier et la mine), qui elles, dépendent de la juridiction du Québec.

Néanmoins, la MRC et les deux municipalités impliquées sont très encouragées de constater qu'aucune objection majeure pouvant nuire au développement de la mine par Arianne Phosphate n'a été soulevée par la commission. Au contraire, le rapport reconnaît l'apport d'un tel projet pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean. La création d'emplois, les opportunités pour les jeunes de la région et les retombées indirectes pour d'autres types d'entreprises, notamment dans le domaine touristique, ont été citées comme exemples.

Ce dernier point est d'ailleurs très important pour la MRC du Fjord-du-Saguenay et la municipalité de Saint-Fulgence qui avaient déjà reconnu les opportunités touristiques et commerciales qu'apporterait le projet minier au lac à Paul. En effet, la jonction de la route L-200 et de la route 172 deviendrait, avec la réalisation du projet d'Arianne Phosphate, un secteur névralgique pour le développement multisectoriel. C'est d'ailleurs pourquoi la municipalité de Saint-Fulgence a acquis dernièrement les terrains de l'ancienne scierie de PFR. « C'est un endroit stratégique que nous voulons développer. La venue d'un projet comme celui d'Arianne Phosphate jouerait assurément un rôle très important dans le développement de cette zone », mentionne M. Gilbert Simard, maire de Saint-Fulgence.

La MRC a elle aussi fait différentes études et entrepris des démarches afin d'être prête lors de l'annonce du gouvernement. « Le projet d'exploitation minière d'Ariane Phosphate représente un des plus importants investissements annoncés dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean depuis les dix dernières années. Nous ne pouvons pas ignorer les opportunités d'affaires liées à un projet d'une telle envergure. C'est pourquoi nous avons fait réaliser une étude portant sur la création d'un écoparc industriel dans le secteur de Saint-Fulgence », précise le préfet de la MRC, M. Gérald Savard.

Ce modèle de développement multisectoriel serait un atout important pour attirer des entreprises et créer de l'emploi sur le territoire. Il est permis d'estimer que le potentiel de développement du futur écoparc représenterait l'implantation de 36 entreprises et ces dernières pourraient générer la création d'environ 651 emplois. À ce rythme, la zone industrielle de l'écoparc serait développée à 49 % de sa capacité après dix ans.

Il ne fait aucun doute que le projet d'Ariane Phosphate aura des impacts positifs non seulement sur le territoire de la MRC, mais pour toute la région. La MRC collabore depuis 2007 avec Ariane Phosphate. Nous savons que ce promoteur a envisagé de nombreux scénarios et qu'il a choisi de présenter au BAPE celui qui correspond le mieux autant du point de vue environnemental, économique que social.

La MRC du Fjord-du-Saguenay, la municipalité de Saint-Fulgence et celle de Sainte-Rose-du-Nord demandent au gouvernement d'accorder rapidement le décret du projet.

La Municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay regroupe treize municipalités réparties dans le Haut-Saguenay et le Bas-Saguenay et administre des territoires non organisés (TNO). Elle offre différents services aux milieux ruraux, principalement en aménagement du territoire, en géomatique, en évaluation foncière, en gestion du territoire public, etc.

www.mrc-fjord.qc.ca

- 30 -

Source :

Eve-Marie Lévesque
Conseillère en communication
418 673-1705, poste 1183
eve.marie.levesque@mrc-fjord.qc.ca

Information :

Gérald Savard
Préfet
418 673-1705, poste 1108
prefet@mrc-fjord.qc.ca